

Le 5 février 2019

La Région met en œuvre sa nouvelle politique de contractualisation
**Signature du Contrat de Développement Métropolitain
avec Nantes Métropole**
17 M€ pour accompagner les projets de la Métropole



1

© Valerie Joncheray

① Communiqué de presse	p.2
② Exemples de projets développés par Nantes Métropole	p.4
③ La métropole	p.7
④ En savoir plus sur le CDM	p.8
⑤ Chiffres clés	p.9

CONTACT PRESSE

Nadia Hamnache : nadia.hamnache@paysdelaloire.fr / 02 28 20 60 62 / 06 77 66 11 16

Le 5 février 2019

Communiqué de presse

La Région met en œuvre sa nouvelle politique de contractualisation

Signature du Contrat de Développement Métropolitain avec Nantes Métropole

17 M€ pour accompagner les projets de la Métropole

Christelle Morançais, Présidente de la Région des Pays de la Loire, et Johanna Rolland, Maire de Nantes, Présidente de Nantes Métropole, ont signé aujourd'hui le Contrat de Développement Métropolitain (CDM) pour accompagner les projets de la Métropole nantaise. Ce dispositif de la nouvelle politique régionale de contractualisation avec les territoires a été développé pour permettre un accompagnement spécifique des projets des Communautés urbaines et Métropoles Ligériennes.

Disposant d'un maillage serré de communes rurales et d'une solide armature de villes moyennes auxquels s'ajoutent les grandes agglomérations et la métropole nantaise, la région des Pays de la Loire se caractérise en effet, par une grande diversité territoriale et une exigence d'équilibre. La Métropole nantaise joue, en tant que capitale du Grand ouest, un rôle particulier en Pays de la Loire. La Région s'est dotée d'une nouvelle politique territoriale avec un Pacte régional pour la ruralité et la création du Contrat de Développement Métropolitain (CDM) et du Contrat Territoires-Région (CTR) 2020 ; deux outils avec lesquels elle entend favoriser l'initiative locale, encourager la capacité d'agir des élus locaux et rétablir l'équité territoriale.

« Face au risque d'une région à deux vitesses, la Région des Pays de la Loire se mobilise pour l'équilibre, le développement et l'attractivité de tous les territoires sans exception. C'est le sens de la nouvelle politique de contractualisation que nous avons bâtie en concertation avec les élus locaux pour agir à leurs côtés avec des outils adaptés à leurs besoins que ce soit pour les communes rurales, les EPCI ou les Communautés urbaines. **Le Contrat de Développement Métropolitain a été pensé pour accompagner les besoins spécifiques de Nantes, Angers et Le Mans tout en répondant à notre philosophie d'action pour les territoires : rétablir l'équité en apportant une attention particulière aux plus fragiles, agir en proximité au plus près des besoins des habitants, tout en laissant aux élus locaux la liberté de proposer les projets et de définir les thématiques prioritaires selon les besoins de leur territoires.** », souligne Christelle Morançais.

« Cette signature c'est un moment particulier pour nos deux collectivités. Parce que si la Région soutient la Métropole, c'est parce que **ce qui est bon pour les habitants de la Métropole est bon pour les habitants des Pays de la Loire. Parce que la Métropole n'est pas une île, et quand nous pensons son développement, nous le pensons au bénéfice de toute la région. Nous avons une responsabilité commune vis à vis de tous les territoires de la région. C'est en tout cas l'état d'esprit qui m'anime et dans lequel j'ai conduit les échanges que nous avons eus** » explique Johanna Rolland.

Les Contrats de développement métropolitain (CDM) doivent permettre de répondre aux enjeux spécifiques de la métropole nantaise et des communautés urbaines d'Angers et Le Mans. Les CDM sont construits sur la base d'une stratégie préparée par le territoire et présentant ses priorités. Chaque contrat offre la possibilité de financer des projets communaux.

Deux leviers financiers sont actionnés :

- une dotation sur des projets structurants, dédiée par territoire, dans le cadre d'une enveloppe globale de 30 M€,
- une mobilisation accrue des fonds européens gérés par la Région (les fonds structurels européens et d'autres crédits européens).

La Région propose ainsi une coopération renforcée aux métropoles de Nantes, Angers et Le Mans afin qu'elles soient en mesure de mieux identifier et de mieux saisir les financements européens disponibles pour soutenir leurs projets prioritaires ainsi que ceux des acteurs locaux. Dans ce cadre, ces trois territoires bénéficient d'un suivi spécifique à leurs thématiques : agenda urbain, actions urbaines innovantes, « smart cities », etc.

Pour le **Contrat de Développement Métropolitain** signé avec Nantes Métropole chef de file du contrat, la dotation de la Région s'élève à **17 M€**, **5 M€** sont réservés aux projets communaux. A travers ce contrat, la métropole nantaise souhaite engager des projets sur **4 thématiques prioritaires** :

- **Thématique n°1 : aménagement du territoire et mobilités**

Objectif stratégique : faire de Nantes une métropole du grand ouest plus fluide.

Projet envisagé : Porte de Gesvres du périphérique.

- **Thématique n°2 : rayonnement culturel et touristique de la métropole nantaise**

Objectif stratégique : Une métropole du grand ouest attractive et ouverte sur l'Europe et l'International.

Projet envisagé : L'Arbre aux Hérons.

- **Thématique n°3 : transition énergétique**

Objectif stratégique : Une métropole du grand ouest durable.

Projet envisagé : Déploiement de bornes de recharges électrique pour l'e-busway.

- **Thématique n°4 : développement économique**

Objectif stratégique : Une capitale régionale qui pense son développement dans le cadre de l'alliance des territoires.

Projets envisagés : Déplacement du Marché d'Intérêt National (MIN) à Rezé.

Focus projets :

Thématique développement économique

visite du nouveau MIN de Nantes Métropole sur le parc d'activités Océane Nord, à Rezé.



© Nantes Métropole

Le MIN Nantes Métropole est le 2ème MIN de France après celui de Rungis. C'est un lieu central d'échanges entre producteurs et professionnels de la distribution. En le transférant à Rezé, au bord du périphérique nantais, Nantes Métropole favorise toutes les conditions nécessaires à la création d'un nouveau pôle agroalimentaire (55ha), dont le MIN (20ha) de référence régionale : localisation, accès, disponibilités foncières, image ... sur un même site.

L'objectif porté par le Projet Alimentaire Territorial de la Métropole, est d'assurer au quotidien un rôle stratégique dans la vie des producteurs, des habitants, des commerçants, des restaurateurs de la métropole et de la région. Projet unique en France, c'est une véritable opportunité pour susciter une nouvelle dynamique de la filière agroalimentaire, du producteur jusqu'au consommateur final. C'est un levier important d'activités et d'emplois, un maillon majeur du projet alimentaire territorial, l'illustration de l'alliance des territoires au service d'une alimentation de qualité.

La création de ce pôle agroalimentaire, couplé avec le nouveau MIN, offre les conditions nécessaires aux entreprises du MIN, mais aussi à des entreprises exogènes de se développer et se moderniser. Sur le MIN Nantes Métropole l'accueil des professionnels se répartit dans 8 bâtiments :

- bâtiment A : Grande halle fruits et légumes (conventionnels et bio) ; carreau des producteurs locaux ; services (accueil du MIN ; restauration - bar ; plateforme groupage-dégroupage)
- bâtiment B : Magasins de gros ; fleurs, plantes & décoration
- bâtiments C et D : Services (garage, station de lavage)
- bâtiments E et F : Matériel ; marée ; entrepôt
- bâtiment G : Ateliers de transformation (viande, marée...) fruits et légumes bio, services, stockage.
- bâtiment H : Administration ; services (logistique) ; atelier de transformation (fleurs)

Sont attendus 101 entreprises dont 40 producteurs vendeurs locaux, dont l'installation démarre ce mois de février.

Sur la toiture d'une surface de 30 944 m², 18 408 panneaux solaires sont installés dont 1 666 serviront à l'autoconsommation. Le reste de l'électricité sera injectée sur le réseau.

Le montant global du projet est estimé à 130,3 M€, la Région contribue à ce projet par une dotation de 3 M€ dans le cadre du CDM.

Thématique transition énergétique

Les e-busways

Les busways ont été déployés en 2006 avec l'objectif de transporter 25 000 voyageurs par jour. La fréquentation constatée aujourd'hui est de 43 000 voyageurs jour. Afin de répondre à cette augmentation, Nantes Métropole a opté en 2015 pour le remplacement des busways actuels d'une capacité de 110 personnes et roulant au gaz par des e-busways électriques d'une capacité de 150 voyageurs. L'ensemble de la nouvelle flotte sera en service à la fin de l'année 2019. Ces nouveaux véhicules étant plus longs, des travaux d'adaptation sont nécessaires notamment sur le terminus place Foch, sur le terminus Porte de Vertou ainsi qu'au centre technique et d'exploitation sur le site de la Vertonne. Le CDM va être plus particulièrement mobilisé sur le volet transition énergétique via les bornes de recharge électrique.

Le montant global du projet est estimé à 44,125 M€, la Région contribue à ce projet par une dotation de 1 M€ dans le cadre du CDM et une subvention de 1,5M€ au titre du programme SMILE en 2018.

Thématique aménagement du territoire et mobilités

La porte de Gesvres du périphérique

La partie nord du périphérique nantais remplit une double fonction de liaison autoroutière interurbaine et de rocade de l'agglomération nantaise. Au droit de la Porte de Gesvres, sur l'autoroute A11 exploitée par Cofiroute, le périphérique est réduit à une seule voie par sens sur les voies de liaison de l'échangeur. Ce rétrécissement est source de congestions régulières sur la partie nord du périphérique. L'aménagement de la porte de Gesvres vise à assurer la continuité à 2x2 voies entre le périphérique Est et Nord. La maîtrise d'ouvrage sera assurée par Cofiroute.

Le montant global du projet est estimé à 48,5 M€. La Région contribue à ce projet par une dotation de 4 M€ dans le cadre du CDM.

Thématique: rayonnement culturel et touristique de la métropole nantaise

L'Arbre aux Hérons

50 mètres de diamètre, 35 mètres de haut, 22 branches de métal surmontées de deux hérons, l'Arbre aux Hérons, projet des Machines de l'Île, s'enracinera dans la carrière Misery face à la Loire dans le Bas-Chantenay, au cœur du futur Jardin extraordinaire. Imaginé par François Delarozière et Pierre Orefice, ce projet sera ainsi entouré de végétation tropicale, d'une cascade, d'un escalier à flanc de falaises et d'un site naturel d'escalade et ouvrira au public en 2022. Il s'agit d'une véritable rencontre entre un projet urbain, un projet artistique et un défi technologique et ainsi d'une vitrine des savoir-faire industriels et de la capacité d'innovation des entreprises et des réseaux du manufacturing nantais.

Reposant sur un objectif de cofinancement assuré pour 1/3 par Nantes Métropole, 1/3 par des partenaires privés (entreprises, particuliers, collectifs...via un fonds de dotation né en 2017, du crowdfunding...) et 1/3 par d'autres partenaires publics, **le budget estimé à 35 M€, est financé par la Région à hauteur de 4 M€ dans le cadre du Contrat de Développement Métropolitain.**

Des exemples de projets communaux

La Chapelle-sur-Erdre : reconstruction du restaurant social de la Maison de la Solidarité

L'opération consiste en la construction d'un nouveau restaurant pour l'activité de conception et service de repas de l'association Solidarité Emploi. Cette association accompagne les personnes ayant des difficultés particulières d'accès à l'emploi dans leurs parcours d'insertion sociale et professionnelle, avec comme objectif l'accession à un emploi durable. Le restaurant actuel ne présente plus des conditions satisfaisantes d'accueil des bénéficiaires, compte tenu notamment de l'étroitesse des locaux et des objectifs nationaux fixés en matière de performance énergétique des bâtiments. Ce futur restaurant aura une capacité de 40 couverts et sera en mesure de réaliser des buffets, avec une équipe de 8 salariés et des cuisines adaptées et accessibles aux personnes à mobilité réduite. Le projet de restaurant solidaire aura une liaison physique avec la salle communale dédiée à la Paroisse. Ce futur ensemble bénéficiera d'un parc public intégrant la création de jardins potagers.

Coût global du projet : 840 658 €

Dotation Région dans le cadre du CDM : 147 189 €

Saint-Sébastien-sur-Loire : extension de l'école de musique

Dédiée aux musiques actuelles et aux musiques amplifiées, le projet propose quatre nouvelles salles d'enseignement, une grande salle de répétition, un studio d'enregistrement et des locaux de rangement dédiés à ces différents espaces. En annexe, le projet permet la création d'une salle de réunion pour le personnel de l'École de Musique et un espace de rangement extérieur dédié à la salle de sport mitoyenne « La Cambronnaise ».

Coût global du projet : 1 442 618 €

Dotation Région dans le cadre du CDM : 166 077 €

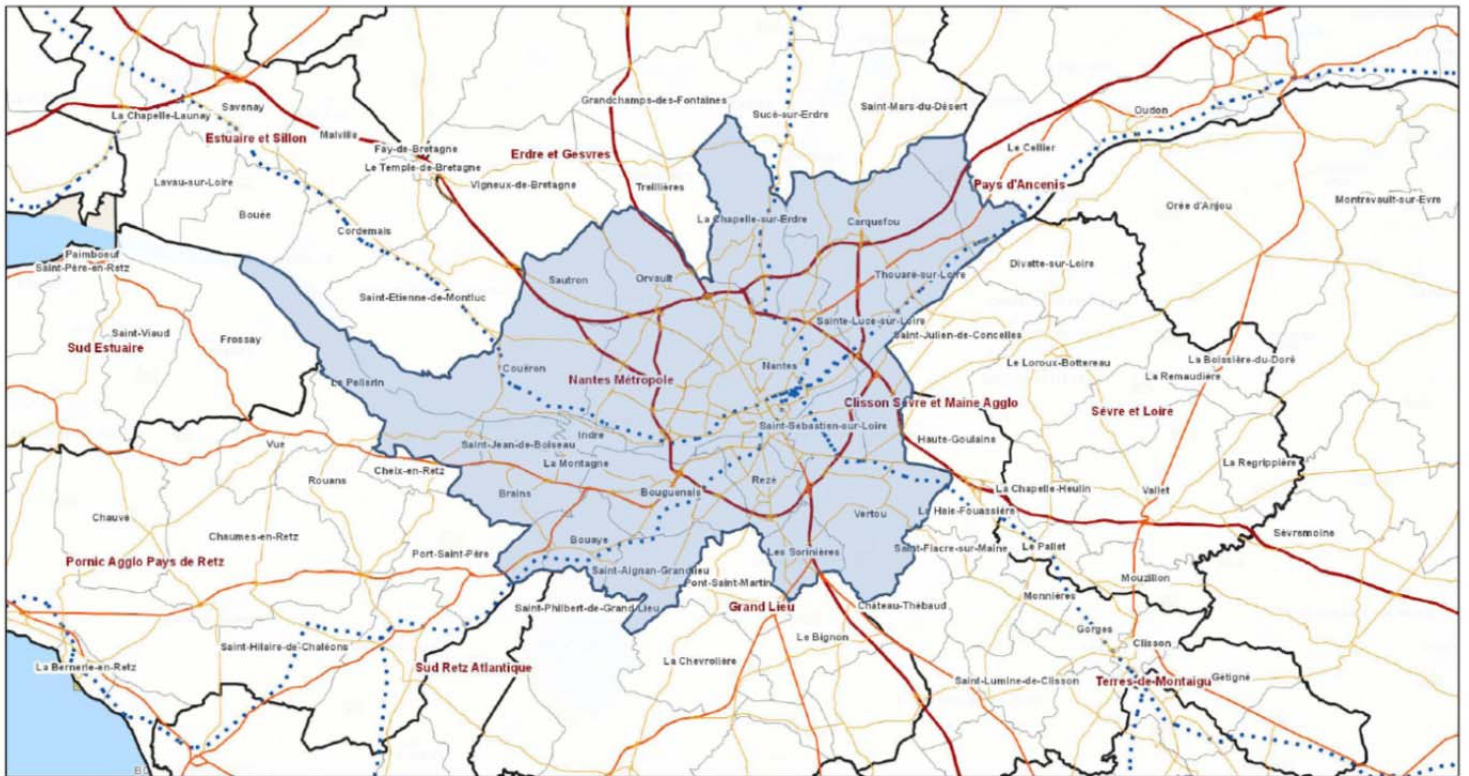
3 terrains de football synthétiques à Orvault

L'opération consiste à renouveler les trois terrains synthétiques des différents stades de la Commune d'Orvault : il s'agit du renouvellement des tapis en gazon synthétique et de leur remplissage du terrain synthétique de la Bugallière et de celui de Gagné, ainsi que la reprise du terrain de la Cholière.

Coût global du projet : 1 289 848 €

Dotation Région dans le cadre du CDM : 194 444 €

NANTES METROPOLE



18/10/2018 à 15:13:08

■ EPCI _Résultat du widget Requête
— Liaison principale
□ Base EPCI2018
— Type autoroutier
— Autres liaisons
□ Communes 2018
●●● Lignes ferroviaires TER
Etiquettes EPCI2018

1:288,895
 0 2.5 5 10 mi
 0 3.75 7.5 15 km

Nantes Métropole en bref ...

24 communes : Basse-Goulaine, Bouaye, Bouguenais, Brains, Carquefou, Couëron, Indre, La Chapelle-sur-Erdre, La Montagne, Le Pellerin, Les Sorinières, Mauves-sur-Loire, Nantes, Orvault, Rezé, Saint-Aignan de Grand Lieu, Saint-Herblain, Saint-Jean-de-Boiseau, Saint-Léger-les-Vignes, Saint-Sébastien-sur-Loire, Sainte-Luce-sur-Loire, Sautron, Thouaré-sur-Loire, Vertou

609 198 habitants

Présidente : Johanna Rolland, Maire de Nantes

En savoir plus sur le Contrat de développement métropolitain (CDM)

Les CDM répondent aux enjeux spécifiques des Communautés urbaines d'Angers et le Mans et de Nantes Métropole.

- **Périmètre et chef de file du contrat**

L'EPCI représente l'ensemble des communes de son territoire, il est considéré comme chef de file du CDM. Il joue un rôle de coordonnateur et de mise en cohérence des initiatives locales.

Il assure le suivi technique et financier des actions retenues au titre du Contrat, sa clôture et son bilan. C'est le relais privilégié de la Région auprès des maîtres d'ouvrage des projets.

- **Période**

Mise en œuvre du CDM à l'expiration de l'ancien contrat régional (NCR) et jusqu'au 31 décembre 2020

- **Elaboration du contrat**

Le CDM est construit sur la base d'une stratégie préparée par le territoire et présentant ses priorités.

La Région proposera une coopération renforcée et un suivi spécifique de leurs thématiques aux territoires de Nantes, Angers et Le Mans pour mieux identifier et saisir les financements européens disponibles pour soutenir leurs projets.

- **Les autres leviers financiers**

La mobilisation des fonds européens

Elle s'effectuera en utilisant principalement deux outils :

1. Les Investissements territoriaux intégrés (ITI Feder) et plus largement les fonds structurels européens. Au titre des ITI, la Région engagera avec les collectivités bénéficiaires une action de simplification et d'allègement des procédures. Elle préparera avec elles les rencontres avec la Commission européenne dédiées à ces sujets.
2. D'autres crédits européens pourront être identifiés, au titre de programmes ou d'appels à projets européens, par les équipes régionales et le bureau de la Région à Bruxelles avec ces collectivités.

- **Bénéficiaires :**

Maîtres d'ouvrage publics : Etablissement Public de Coopération Intercommunale, commune, Syndicat mixte, groupement d'intérêt public, établissement public.

Maîtres d'ouvrage privés : association, entreprise publique locale (Société d'économie mixte, Société publique locale, etc.) et Société anonyme d'habitation à loyer modéré. Exceptionnellement, des entreprises pourront être également bénéficiaires de crédits du contrat, notamment si les projets proposés sont relatifs à la transition énergétique.

Chiffres clés de la contractualisation

En Pays de la Loire :

- **68** Communautés de communes et d'agglomération,
- **2** Communautés urbaines : Angers et Le Mans
- **1** Métropole : Nantes
- **1** Commune insulaire : l'île d'Yeu

2 types de contrats 2017-2020

- **CTR 2020** pour les 68 Communautés de communes et d'agglomération et 1 commune insulaire : **150 M€**
- **CDM** pour la Métropole de Nantes et les Communautés urbaines d'Angers et du Mans : **30 M€** auxquels pourraient s'ajouter **60 M€ de Fonds européens**.

25 M€ pour le Fonds Régional de Développement des Communes dans le cadre du pacte régional pour la ruralité.